

RECOMMANDATIONS DEPARTEMENTALES APPN  
ORIENTATION ET JEUX DE PLEINE NATURE

CADRE DE PRATIQUE

\*Orientation: activités de repérage et de déplacement dans un milieu de plus en plus complexe et élargi, connu ou inconnu, mais ne présentant aucun passage dangereux, en utilisant un document de référence (plan, carte...) et des outils d'évaluation et de mesure des directions et des distances.

\*Jeux de Pleine Nature: ensemble d'activités qui se pratiquent en pleine nature, où l'élève se trouve en situation d'exploration active: jeux d'écoute, d'approche et de guet, d'observation...

NIVEAU

MS à CM2

ORGANISATION DE L'ACTIVITE

\*Reconnaissance préalable des lieux par l'encadrement.

\*Délimitation de l'aire d'activité (pour les pour MS à CE1)

\*Suivre et indiquer les limites du terrain sur la carte CE2 CM1 CM2

\*S'informer des conditions météorologiques pour le jour concerné.

\*Préciser aux élèves:

☞ les éléments naturels à ne pas dépasser

☞ le périmètre de la zone d'activité, délimitée par des rubans, brins de

laine, papiers...

☞ l'espace de jeu (pour les MS à CE1) en en faisant préalablement le tour

dans les deux sens

☞ le point et le signal sonore de ralliement

☞ la durée maximum de l'activité pour le cycle 3

EQUIPEMENT

\*Utiliser un équipement vestimentaire adapté à l'activité et aux conditions climatiques.

\*Emporter gourdes, ravitaillement énergétique, trousse de premiers secours (avec N° de tél. de la gendarmerie).

\*Prévoir plans, cartes, balises, boussoles, planchettes, crayons...

\*Prévoir un sifflet par groupe.

\*Emporter une trompe de ralliement.

NORMES D'ENCADREMENT

\* Lorsqu'il s'agit d'une **sortie régulière** l'enseignant peut encadrer **l'activité** seul - Cf. *Circulaire n°99-136 du 21-9-1999 sur les sorties scolaires §II.2.1.*

Eventuellement, prévoir une aide d'adultes en fonction de l'âge des élèves et des difficultés du terrain (relief, superficie, végétation, accès...).

Toutefois, dans le cadre d'une sortie de proximité pour une **école maternelle**, le **déplacement** vers le lieu d'activité doit se faire avec un adulte supplémentaire - Cf. *circulaire n°99-136 du 21-9-1999 sur les sorties scolaires §II.2.1.7<sup>ième</sup> alinéa « Toutefois... ».*

\*Dans le cas d'une **sortie occasionnelle** :

2 adultes au moins, quelle que soit la taille du groupe. Au-delà de 30 (ou 16 en maternelle), un adulte supplémentaire pour 15 (ou 8 en maternelle) ce qui correspond au taux minimum d'encadrement pour les activités d'E.P.S ne nécessitant pas un encadrement renforcé - Cf. *Circulaire n°99-136 du 21-9-1999 sur les sorties scolaires §II.2.2.1 et Tableau 2.*

Voir également les *fiches « Montagne »* si l'activité se déroule en milieu montagnard.

RECOMMANDATIONS DEPARTEMENTALES APPN  
ORIENTATION ET JEUX DE PLEINE NATURE (suite)

ORGANISATION DE LA SECURITE

- \*Le site ne doit présenter aucun passage délicat non surveillé (routes, falaises, sablière, cours d'eau...).
- \*Constituer des groupes d'élèves de 4 ne devant se séparer sous aucun prétexte.
- \*Placer des adultes connus des élèves, en nombre suffisant, aux passages délicats et aux points à ne pas dépasser.
- \*S'informer des conditions d'accès aux secours.
  - ☞ Préciser les consignes de sécurité aux élèves:
    - utilisation exclusive du sifflet en cas d'urgence,
    - consignes générales.
- \*Prévoir un moyen d'intervention rapide en cas d'urgence.
- \*Tenir très scrupuleusement un tableau de contrôle indiquant où se trouve chaque groupe d'élèves.
- \*Prévoir un signal de ralliement.

TEXTES DE REFERENCE

Pour tous les textes réglementaires concernant les activités physiques à l'école et les sorties scolaires, voir sur le site IA 65 – Page de l'EPS - § III – B .

Le lien en bas de page avec le site de la DDJS permet de consulter, si besoin, en complément d'information d'autres textes spécifiques qui ont servi de référence pour les fiches APPN. Toutefois, certaines dispositions ne concernent pas le cadre scolaire.

QUALIFICATIONS

- Rémunérés: BEES<sup>1</sup> Course d'Orientation  
BEES Accompagnateur en moyenne montagne  
BEES - option: Activités Physiques pour Tous  
Diplôme STAPS<sup>2</sup>  
Conseiller ou Educateur sportif territorial titulaire<sup>3</sup> dans l'exercice de ses fonctions
- Bénévoles: Ayant participé à une réunion d'information théorique.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- \*Informers les parents du projet (objectifs, dates, parcours, équipement, déroulement...) inclus dans le projet de classe.
- \*Afficher, à l'école, une information sur le lieu de pratique et les horaires ou les laisser au directeur.
- \*Demander éventuellement les autorisations de fréquentation auprès des propriétaires des lieux fréquentés (privés, communes, DDA, ONF<sup>4</sup>...)

<sup>1</sup> Brevet d'Etat d'Educateur Sportif

<sup>2</sup> Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

<sup>3</sup> Titulaire de catégorie A ou B (et C intégré à la constitution initiale du cadre d'emploi - Cf. Décret du 4 août 1993) de la filière sportive de la fonction publique territoriale

<sup>4</sup> Direction Départementale de l'Agriculture, Office National des Forêts

RECOMMANDATIONS DEPARTEMENTALES APPN  
ORIENTATION ET JEUX DE PLEINE NATURE  
(Liste des diplômes pour intervention **exclusivement** bénévole à l'école)

① Diplômes fédéraux:

- ☞ Fédération Française de Course d'Orientation  
\*Brevet d'animateur de Course d'Orientation
  
- ☞ Fédérations multisports (telles que UFOLEP...)

② Autres diplômes:

\*BAPAAT<sup>5</sup> « course d'orientation»

\*\*\*\*\*

---

<sup>5</sup> Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien